

Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion GARE-BTT - Aide au fonctionnement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Créée en avril 1979, l'Association GARE-BTT a connu depuis cette date un développement constant à partir d'un projet de réinsertion de personnes en situation d'exclusion, qui utilise l'entreprise comme support pédagogique et comme un moyen de «re-socialisation».

Durant ces douze années et en dépit de nombreuses difficultés, GARE-BTT a accru sa capacité d'accueil et de réalisation.

Toutefois, le souci constant d'éviter l'exclusion définitive aux populations marginalisées a aggravé les difficultés financière de GARE-BTT.

Le Conseil Municipal, conscient des difficultés liées au fonctionnement d'une structure associative utilisant l'outil économique, lui a régulièrement accordé son aide, notamment par la mise à disposition de locaux, à titre gratuit et ce jusqu'en 1989, d'un véhicule, ainsi que 100 000 F pour des actions d'accompagnement en 1986 et 300 000 F en 1989, toujours en 1989, conjointement avec le Département, une garantie d'emprunt de 350 000 F et une subvention exceptionnelle de 100 000 F suite à des problèmes de trésorerie, en 1990 une nouvelle garantie de 500 000 F destinée à la constitution d'un fonds de roulement et une nouvelle aide de 300 000 F en vue de résorber le passif.

En 1988, le Conseil d'Administration du GARE avait décidé de «mettre à plat» sa situation financière et d'établir un plan de redressement, en réorganisant sa gestion et en recherchant des postes de financements complémentaires.

Ces démarches ont permis au GARE de dégager des résultats positifs mais restait le problème de l'apurement du passif. Le redressement de l'association impliquait en effet que ce passif ne soit pas mis à sa charge, faute de quoi celle-ci se trouverait confrontée à une situation de cessation de paiement. L'aide des partenaires traditionnels de l'association a donc été sollicitée.

Tous les services de l'État concernés par les problèmes sociaux, ainsi que les collectivités, ont répondu favorablement et ont réaffirmé à cette occasion le souhait que soit pérennisée l'activité du GARE-BTT dont les actions en matière d'accueil et de réinsertion sont indispensables au plan local. C'est ainsi qu'au titre des aides exceptionnelles accordées récemment, l'État a donné 600 KF et le Département 1 MF sur les fonds d'insertion du RMI.

Par ailleurs, des rencontres qui ont été organisées tant en Mairie qu'en Préfecture entre les services de la DDASS - État, du Département, de la Ville et du GARE, il ressort que des solutions doivent être dégagées pour permettre à GARE-BTT d'établir des prévisions à moyen terme propres à assurer sa pérennité.

La lecture des bilans de l'activité économique de GARE-BTT montre que sur les 18 derniers mois, les comptes de l'association sont équilibrés, mais en incluant les subventions exceptionnelles de l'État, du Département et de la Ville.

Il est à noter qu'une commission de suivi comprenant les représentants des différents financeurs (État, Département, Ville) a été mise en place, avec mission de suivre très régulièrement la situation financière de l'association, de rechercher des économies de fonctionnement et de veiller à éviter toute dérive ultérieure.

Actuellement, la Ville et le Département travaillent à un conventionnement qui pourrait être mis en place à partir de 1992, pour une aide régulière au fonctionnement de cette association, complémentaire aux aides de l'État.

Pour l'année 1991 et concomitamment avec les aides apportées par l'État et le Département, il est proposé d'allouer à GARE-BTT une subvention de 300 000 F, correspondant à 10 % des aides accordées par l'État (Ministère du Travail et Ministère des Affaires Sociales).

Aussi et pour permettre à GARE-BTT, au service des populations marginalisées, de poursuivre son action, le Conseil Municipal est-il invité à statuer et en cas d'accord, voter au chapitre 955.3.657 code service 20000 du budget supplémentaire de l'exercice courant, une somme de 300 000 F.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on sait l'action utile du GARE-BTT. Ma question est la suivante : vous dites dans le rapport que les comptes son équilibrés en incluant les subventions, mais exceptionnelles. Ma question est de savoir si elles seront exceptionnelles tout les années, auquel cas elles seraient parfaitement banales. Alors est-ce que c'est à cette condition-là que des subventions exceptionnelles deviennent reconduites systématiquement, que nous aurons l'équilibre financier du GARE ? Et pourrions-nous avoir communication du bilan de l'association ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous les avons très régulièrement. Vous avez raison de souligner que c'est de l'exceptionnel. Il y a une commission de suivi, c'est d'ailleurs consigné dans le rapport je crois, qui étudie de près les bilans prévisionnels cette fois, et nous nous efforçons de faire en sorte que la situation s'équilibre en-dehors de ces subventions exceptionnelles ; faudra-t-il encore soutenir sur 1992, je ne le sais pas, mais en tout cas c'est le but que nous nous sommes fixé. On ne peut pas, j'allais dire éternellement, c'est vrai rajouter une subvention à d'autres subventions. C'est pourquoi nous avons mis en place avec la Préfecture et le Département, une commission de suivi où nous sommes au courant, mois après mois je crois, de l'évolution des comptes d'exercices de cette association. C'est vrai que nous avons déjà fait beaucoup, mais je crois que c'est indispensable dans une ville d'avoir ce type d'association et de groupement.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois que l'action menée par GARE-BTT est excellente, je la connais par ailleurs. Alors je pense que ces subventions ne seront pas exceptionnelles et qu'il faudrait d'ores et déjà voir avec les comptes prévisionnels des années qui viennent dans quelles conditions effectivement pourrait être atteint un équilibre financier durable. Mais je crois qu'il faudrait avoir un peu de clarté dans nos propos et voir comment s'établit l'équilibre car je ne pense pas qu'il puisse être trouvé sans ces subventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cette commission de suivi étudie justement la possibilité d'une convention qui serait passée entre le GARE, l'État, le Département et la Ville définissant les besoins financiers de l'association et les participations des différents partenaires. Cela va se faire pour 1992, du moins je l'espère.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.